



N°.....MFFE/DEP/Dir  
MINISTRE DE LA FEMME, DE LA  
FAMILLE ET DE L'ENFANCE

.....  
MINISTRE CHARGÉ DE LA MICRO FINANCE  
ET DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

.....  
Direction de l'Évaluation des Projets

2457

2574

Dakar, le.....

**LE DIRECTEUR**

**Objet: Projet de mise en place d'un dispositif interne de suivi-évaluation**

**Monsieur le Ministre,**

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions de suivi-évaluation, je vous transmets, ci-joint, une proposition de projet de mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation dont les termes de référence sont objet de cette présente.

En fait, la gestion axée sur les résultats (GAR) est une exigence de bonne gouvernance au cœur des priorités du gouvernement suite aux instructions de Monsieur le Président de la République.

Aussi, la DEP consciente de l'attachement du département au respect de ces dispositions, envisage de travailler, en concertation avec les structures chargées de la mise en œuvre de la politique sectorielle, à la facilitation de l'atteinte des objectifs assignés au département par la mise en place d'un mécanisme interne de suivi des projets et programmes.

Dans un souci de neutralité dans l'approche, la DEP envisage de s'attacher les services d'un consultant sur la base d'un protocole d'accord.

En vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'assurance de ma parfaite considération et de mon entier dévouement.

**Pièce jointe:**

- Projet de termes de référence

**A**

**Monsieur Moustapha DIOP,**  
Ministre délégué auprès du Ministre de la femme,

De la famille et de l'Enfance, chargé de la micro finance  
Et de l'économie solidaire

DAKAR



**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

**UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**



**MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

\*\*\*\*\*

**MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA MICRO FINANCE ET DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES PROJETS**

**Projet de Termes De Référence pour la mise en place  
d'un dispositif de Suivi interne des projets et  
programmes du MDMFES**

Décembre 2014

## I. Contexte et justification

### A. Contexte général

Le gouvernement du Sénégal, avec l'avènement du Président Macky SALL à la magistrature suprême, entend insuffler une nouvelle dynamique à son administration pour un fonctionnement optimum du service public.

Dès lors, bon nombre de circulaires primatorales ont régulièrement rappelé aux départements ministériels, aux directeurs, administrateurs et différents chefs de services la nécessité absolue de s'adosser aux principes de bonne gouvernance édictés dans notre loi fondamentale.

La volonté des hautes autorités d'améliorer la qualité du service public à travers une gestion transparente s'est illustrée à travers la naissance d'organes pertinents de contrôle de l'action publique tels que l'Office National de Lutte contre la Corruption (OFNAC) et le renforcement des organes de supervision, de surveillance et de contrôle de l'exécution du budget de l'état tels que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), les conseils d'administration et de surveillance des sociétés nationales et agences d'exécution publique.

En outre des cadres logiques visant l'efficacité, la rationalisation des dépenses et l'atteinte des objectifs de développement, ont été créés notamment par le biais de l'instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), la Stratégie Nationale de Développement Economique du Sénégal (SNDES), le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) pour ne citer que ceux-là.

Aujourd'hui, le gouvernement a élaboré le Plan Sénégal Émergent (PSE), nouveau document de référence dans la mise en œuvre de la vision du Chef de l'État en termes de développement économique et social ; document qui accorde beaucoup d'importance à la création de richesse à travers des investissements productifs mais aussi aux principes de la bonne gouvernance.

Dans le cadre de l'exécution des lettres de politique sectorielle des différents départements ministériels, d'importants programmes et projets sont logés dans lesdits ministères.

Cependant malgré une solide réputation de savoir-faire dans la conception de projets structurants, l'administration sénégalaise reste confrontée à la déperdition de bon nombre de ces projets du fait de l'absence d'une part d'un système efficace de Suivi- Evaluation (S&E) axé sur les résultats et les performances et d'autre part de coordination sur les axes prioritaires des programmes et projets conçus et parfois dotés de moyens conséquents par le budget de l'état et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Dans ce sillage, l'existence de la Direction de l'Evaluation des Projets (DEP) au sein du MFFE/MDMFES constitue une opportunité majeure dans la coordination pour une synergie d'action dans la mise en œuvre de la politique sectorielle.

Elle devient ainsi **un réceptacle, un dispositif de mise en cohérence et d'harmonisation des activités de suivi-évaluation du MDMFES.**

Le but ultime de la DEP est de se consacrer à l'accompagnement, par la réflexion et la formulation de propositions de synergie, pour une gestion axée sur les résultats et la performance.

C'est dans ce cadre qu'un projet de mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation est initié et est objet de ce présent projet de termes de référence.

## II. OBJECTIF GENERAL

Mettre en place, de manière participative, un dispositif interne au MDMFES de suivi-évaluation axé sur les résultats et les performances afin de mieux capitaliser les résultats des projets et programmes.

## III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ✓ Harmoniser les interventions des différentes structures du ministère ;
- ✓ Faire une synthèse des méthodes de suivi-évaluation en cours d'utilisation par les structures du MDMFES;
- ✓ Définir un cadre logique de suivi-évaluation adapté aux orientations stratégiques du département;
- ✓ Concevoir une base de données facilitant l'accès à l'information concernant les projets et programmes du secteur ;
- ✓ Définir un modèle de suivi-évaluation axé sur les résultats.

## IV. RESULTATS ATTENDUS

- Les différentes méthodes de suivi-évaluation du département ont fait l'objet de discussion et de mutualisation;
- Un système harmonisé de suivi-évaluation de la mise en œuvre des différentes lettres de politique sectorielle du département est mis en place;
- Un cadre logique et un modèle de suivi-évaluation axés sur les résultats de la mise en œuvre de la politique sectorielle du département sont définis;
- Les administrateurs/chefs/responsables de programmes et projets se sont appropriés du cadre de mise en œuvre de la politique du Ministère;

- Un manuel du dispositif interne de suivi-évaluation des projets et programmes du MDMFES est élaboré et validé;
- Une plateforme informatisée de suivi est mise en place et fonctionnelle.

## V. METHODOLOGIE :

Durant le processus devant aboutir à la mise en place du dispositif, différentes phases seront identifiées, notamment :

1. Le recrutement d'un consultant spécialiste dans la conception de système de suivi-évaluation et qui devra entreprendre, dans un premier temps, les actions ci- après:
  - ✓ Identifier, avec l'appui du comité de pilotage qui sera mis en place, les structures internes (fonds, programmes, projets, directions, services etc.) utilisant un dispositif, système ou méthode de suivi;
  - ✓ Prendre connaissance des différents dispositifs, méthodes ou projets en cours d'utilisation par les structures du département en matière de suivi- évaluation;
  - ✓ Proposer un premier draft d'un dispositif global intégré de suivi-évaluation de l'ensemble des programmes et projets du secteur de la micro finance et de l'économie solidaire ; proposition qui sera partagée lors d'un atelier de lancement du processus avec une définition consensuelle des différents indicateurs de mesure de la performance qui seront retenus ;
2. Élaboration d'un manuel de suivi-évaluation par le consultant
3. Organisation d'un atelier de partage et validation du manuel conçu par le consultant;
4. Tenue d'un séminaire de formation pour les responsables de la mise en œuvre

## VI. SUPERVISION DU PROCESSUS

Le processus d'élaboration sera supervisé par un comité de pilotage (CP) présidé par le Directeur de cabinet et le secrétariat assuré par la Direction de l'Évaluation des Projets (DEP). Ce comité se chargera de suivre et de valider les propositions du consultant. Il sera composé de la Direction de la micro finance (DMF), de la Direction des organisations féminines et de l'entrepreneuriat féminin (DOFEF), des différents fonds (FNCF, FNPEF et FIMF), du PALAM et de toute autre structure dont la compétence est jugée nécessaire.

Le comité se réunira dans un premier temps pour apprécier l'orientation méthodologique du consultant et recueillir toutes ses attentes pour mener à bien sa mission. Aussi, une seconde réunion de débriefing permettant d'examiner le rapport provisoire du consultant sera tenue avant l'organisation de l'atelier de partage qui sera ouvert aux partenaires du ministère.

## VII. DURÉE DE L'ÉTUDE

La durée de l'étude sera fonction des propositions pertinentes que fera le consultant et validées par le comité de pilotage.

### VIII. FINANCEMENT DE L'ÉTUDE

Pour le financement du processus, les contributions des différents fonds pourraient permettre de prendre en charge les honoraires du consultant.

Aussi, une requête de financement pourrait être formulée sous la forme d'un **Projet d'Appui au Système de Suivi du Secteur de la Micro finance et de l'Économie solidaire** à soumettre aux partenaires techniques et financiers.